

ASSEMBLEE DE CORSE

6 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2020

30 ET 31 JUILLET 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ORIENTAZIONE STRATEGICHE DI U PRUGRAMMA
OPERAZIUNALE FEDER FSE CORSE 2021-2027**

**ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PROGRAMME
OPERATIONNEL FEDER FSE CORSE 2021-2027**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Affaires Européennes et de la Coopération
Commission des Finances et de la Fiscalité
Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé
Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Ce rapport précise l'état d'avancement des travaux de préparation du Programme Opérationnel (PO) FEDER/FSE Corse 2021-2027, et les principales orientations stratégiques envisagées pour la mobilisation des fonds européens durant cette période.

Les programmes européens constituent un enjeu important pour la Corse, ils représentent pour la période 2014-2020 plus de 275 M€ consacrés au développement des structures économiques et sociales du territoire.

Dans un contexte de crise, les fonds européens sont plus que jamais un vecteur essentiel de la solidarité territoriale.

Les conséquences de la crise sanitaire ont été intégrées dans la détermination des choix stratégiques du futur programme notamment la prise en compte des différentes composantes du plan de relance de la CdC qui nécessitent des solutions adaptées au contexte insulaire.

Il convient de préciser que ces orientations stratégiques ne sont pas encore définitives en raison de l'évolution du cadre réglementaire de la future programmation qui est en toujours en discussion au sein des instances européennes et nationales.

I- La méthode d'élaboration du Programme Opérationnel FEDER FSE Corse 2021 2027

Bien qu'à ce jour, les projets de règlements de la Commission européenne sur la programmation 2021-2027 ne sont pas encore stabilisés, la CdC a souhaité dès novembre 2019 démarrer la préparation des prochains programmes européens qui est une étape déterminante pour répondre aux besoins de notre territoire.

Le processus d'élaboration des futurs programmes a donc débuté de manière effective à partir du séminaire de lancement de préparation des programmes européens 2021-2027 organisé sous forme d'ateliers thématiques le 13 novembre 2019 avec l'ensemble des acteurs du territoire.

La CdC a souhaité que ce processus s'inscrive dans un principe de partenariat et de consultation des acteurs afin que le programme soit adapté à nos spécificités et en total adéquation avec les politiques publiques territoriales.

L'ouverture des réflexions sur le devenir des programmes européens et contractualisés à la société civile et au partenariat socio-économique est une

priorité pour la CdC. Elle est également essentielle pour garantir la mobilisation des acteurs du territoire, faire émerger des pistes de travail, voire des projets.

Ainsi, les orientations déclinées dans une première version du projet de programme ont été établies selon une stratégie prenant en compte le cadre réglementaire en vigueur et les spécificités du territoire.

En effet, le travail d'élaboration du programme opérationnel FEDER FSE CORSE 2021-2027 est un exercice contraint qui doit s'appuyer sur le cadre stratégique communautaire, tel que porté à connaissance à ce jour et qui fixe les modalités de mobilisation des fonds européens.

La Commission européenne a publié trois propositions de règlements en mai 2018 qui donnent les premières orientations pour la programmation FEDER FSE 2021-2027.

En complément, plusieurs objectifs transversaux ont également été identifiés notamment la réduction de la charge administrative pour les bénéficiaire et les organismes de gestion, tout en maintenant un niveau élevé d'assurance en matière de légalité et de régularité.

Ainsi 80 mesures de simplification de la politique de cohésion ont été prises par la Commission européenne pour la programmation 2021-2027.

Ces simplifications passent par exemple par un règlement plus court et mieux structuré que le précédent mais aussi par des simplifications administratives. Les exemples suivants peuvent être donnés :

- Privilégier le recours aux coûts simplifiés pour faciliter la transmission des justificatifs par les bénéficiaires.
- Alléger la procédure d'audit.
- Encourager le recours aux instruments financiers (IF) en simplifiant les règles d'éligibilité et de suivi.
- Faciliter le redéploiement de crédits au sein des programmes.

Les premières versions des règlements pour la programmation 2021-2027 n'ont pas encore été adoptées et serviront de base à la construction du futur programme.

La CdC sera particulièrement attentive aux évolutions de ces documents pouvant avoir lieu avant leur validation finale.

Ces nouvelles dispositions ouvrent des opportunités qu'il est essentiel de s'approprier afin de déterminer les pistes nouvelles d'intervention qui pourraient être pertinentes pour la Corse.

Pour préparer l'écriture du futur programme, la CdC a rédigé un diagnostic territorial portant sur l'ensemble des domaines couverts par les fonds européens (FEDER, FSE+, FEADER et FEAMP) et permettant d'identifier les enjeux et les besoins du territoire pour les années à venir.

Ce diagnostic a été établi à partir d'une revue documentaire de l'ensemble des feuilles de route et schémas sectoriels adoptés par l'Assemblée de Corse, ainsi que

des contributions des différents acteurs du territoire partagées lors des ateliers thématiques organisés le 13 novembre 2019 (cf. diagnostic en pièce jointe).

Ainsi dix ateliers thématiques ouverts au partenariat élargi se sont réunis pour prendre connaissance et faire des propositions au diagnostic territorial : Innovation et transformation économique intelligente / Changement climatique et transition énergétique propre et équitable / Connectivité numérique / Transport et mobilité durable / Réduire les fractures sociales : formation, employabilité, parité, équité / Un Développement urbain, rural et de montagne durable / Nouveaux enjeux économiques autour des patrimoines naturels et culturels / Une agriculture durable / Les opportunités de l'économie bleue / Coopération territoriale européenne et relations internationales et enjeux méditerranéens.

Suite à ce séminaire, les acteurs et le grand public ont été consultés via la mise en ligne sur le site internet de la Direction Europe d'une consultation citoyenne. Cette consultation, reprenant les thématiques des 10 ateliers proposés lors du séminaire, a permis aux participants de classer ces diverses thématiques selon leur ordre personnel de priorités.

Quelques éléments de bilan peuvent à ce jour être présentés.



*Evaluation réalisée en nombre de réponses exprimées
sur un nombre total de 56 réponses (20 mails)
Source : consultation en ligne sur le site www.europa.corsica*

De cette consultation citoyenne, il ressort que « la réduction des fractures sociales » constitue un enjeu important pour les acteurs du territoire.

Il s'agit également d'une priorité pour la CdC puisqu'un objectif stratégique est spécialement consacré à l'accompagnement social des populations. Il recouvre des thématiques importantes pour la Corse à savoir, la santé, la réduction des inégalités sociales, la formation, l'employabilité...

Cette consultation fait apparaître aussi l'importance des questions relatives au changement climatique.

En effet, la transition énergétique et la mobilité durable sont également des axes prioritaires pour la Commission européenne et font partie des principales orientations stratégiques identifiées dans le cadre du futur programme.

D'autres priorités ont été identifiées au titre de cette consultation notamment la connectivité numérique, le développement urbain et rural, la valorisation du patrimoine naturel et culturel, l'innovation et la transformation économique du territoire.

Chacune de ces thématiques ont été intégrées dans les orientations stratégiques du futur programme.

Concernant les opportunités de l'économie bleue : pêche et affaires maritime feront l'objet d'un accompagnement spécifique grâce au concours du futur FEAMP. L'agriculture durable sera quant à elle intégrée au prochain FEADER.

Le volet coopération territoriale européenne sera pris en compte dans l'ensemble des programmes de coopération qui sont également en cours de négociation avec la Commission européenne.

Les résultats de cette consultation ont permis d'alimenter le diagnostic et le contenu des orientations stratégiques du futur programme.

Le diagnostic territorial issu de ces différentes consultations a servi également de base de travail aux autres contractualisations territoriales notamment le CPER et le futur plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC).

La CdC souhaite une articulation renforcée des programmes européens et contractualisés, dans une logique de financements croisés au service d'un véritable projet de territoire, global et intégré.

La CdC a pris en compte les bonnes pratiques et les points d'attention mis en avant par les évaluations de la programmation 2014-2020 pour tirer les leçons pertinentes et améliorer l'efficacité des futurs programmes. Ces bonnes pratiques concernent la structure même du programme, les outils de gestion ou encore la gouvernance.

Parallèlement à la construction du diagnostic, **des travaux d'évaluation et**

d'actualisation de la Stratégie de spécialisation intelligente (Smart specialisation strategy - 3S) ont été conduits en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème insulaire dans l'objectif d'enrichir le contenu du programme en tenant compte du cadre réglementaire en vigueur.

Les premiers ateliers ont été réalisés dans un contexte environnemental et sociétal particulier (tempêtes, inondations et grève des transports du dernier trimestre 2019).

Dans ce contexte, les premières orientations ont d'emblée concerné la résilience du territoire et sa forte dépendance aux intrants. Ces orientations ont été reprises, développées et consolidées suite à la crise sanitaire, notamment aux vues des capacités des acteurs à s'organiser et répondre collectivement à cet événement inédit. Si la stratégie 3S 2014-2020 avait permis un large spectre thématique, les orientations de la nouvelle stratégie prennent en compte les problématiques d'autosuffisance (alimentaire, énergétique et numérique) et sont co-réfléchies sur la base d'une prise en compte tant des freins que des bonnes pratiques évalués sur la programmation 2014-2020. Ainsi, trois grands domaines d'innovation stratégiques ont donc été identifiés sur cette nouvelle programmation 2021-2027. Il s'agit (1) de « **l'humain et le numérique** », (2) de « **la valorisation des ressources naturelles et des connaissances** » et (3) la « **transition juste et écologique** ». Des sous-domaines, transversaux, définissent plus précisément des plans d'action co-construits. Ils concernent l'administration innovante, la transformation du monde économique, la connectivité, le tourisme innovant, l'économie circulaire, la valorisation économique de la filière cosmétiques, l'agroalimentaire et les produits d'excellence ainsi que le mix énergétique.

Une version du diagnostic territorial stratégique, partagée et issue d'un large consensus, a pu être stabilisée en début d'année 2020 et a permis d'engager les travaux portant sur les orientations stratégiques du Programme Opérationnel FEDER FSE Corse 2021-2027.

II - Les orientations stratégiques du futur Programme Opérationnel FEDER FSE Corse 2021 2027

Ces orientations stratégiques ont été construites autour des cinq objectifs prévus par la future politique de cohésion et ont pour intérêt d'identifier les priorités pour la Corse et d'y associer les mesures utiles :

- OS1 - Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante
- OS2 - Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques
- OS3 - Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et la connectivité régionale aux TIC
- OS4 - Une Europe plus sociale
- OS5 - Une Europe plus proche des citoyens

Ces orientations constituent la colonne vertébrale du futur programme en ce sens qu'elles sont une réponse adaptée, et surtout réglementairement possible, aux enjeux identifiés préalablement à travers le diagnostic.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité de l'intervention publique, il est proposé d'élaborer une stratégie pluri-fonds visant à favoriser la synergie entre les fonds avec pour objectif principal, d'accompagner notre territoire dans l'atteinte des objectifs cibles de l'Union européenne, tout en prenant en compte les besoins propres de la Corse.

Fruit d'une négociation avec la Commission européenne, le programme fixera un positionnement de financements européens en Corse pendant plus de six ans.

Fortement encadré par des chapitres communs à l'ensemble des autorités de gestion, le programme opérationnel FEDER-FSE Corse 2021-2027 interviendra en cofinancement d'opérations ayant des effets et des impacts identifiés et mesurables et mettant en œuvre des formes de financements variées tels que la subvention ou l'ingénierie financière.

Attendue dès juillet 2020, une version 1 du programme devra être portée à connaissance des rapporteurs géographiques de la Commission européenne.

Lors du Comité Etat-Région du 12 mai dernier, une proposition de répartition des enveloppes financières par programme a été proposée pour la Corse sur la base d'un ratio de 50 €/habitant/an (enveloppe prévisionnelle d'environ 116M€, soit équivalente à l'actuelle). Ce ratio par habitant, même si il est élevé par rapport aux autres régions (jusqu'à 2 fois plus), est à relativiser pour la Corse au regard des besoins réels du territoire.

D'une part, cette proposition ne prend pas spécialement en compte ni l'historicité de ses enveloppes (l'intensité d'aide par an et par habitant baisse entre les deux périodes de programmation), ni la baisse de son PIB /hab. D'autre part, le volume du cadre financier pluriannuel pour 2021-2027 et le budget consacré à la politique de cohésion ne sont à ce jour toujours pas arrêtés.

C'est pourquoi, il convient de poursuivre les négociations sur les montants des fonds UE, en mettant également en avant que les coûts de gestion restent élevés pour tous les programmes, fussent-ils faiblement dotés. Ces négociations peuvent aussi porter sur des dispositifs de financements décloisonnés du programme FEDER-FSE+, notamment en matière de transport, de tourisme et de gestion des déchets. Elles intégreront aussi les nouveaux dispositifs de relance prévues par l'UE.

Afin de répondre aux exigences réglementaires, une évaluation stratégique environnementale du programme devra être soumise à l'avis de l'autorité environnementale (DREAL) pour l'adoption du programme par la Commission européenne. Ces travaux sont en cours et seront finalisés dès septembre 2020.

Enfin, une consultation citoyenne devra être organisée avant la présentation à la Commission européenne de la version définitive du programme prévue en octobre/novembre 2020 pour un démarrage effectif de la programmation en janvier 2021. Ce programme sera également soumis à l'Assemblée de Corse.

Le projet de note stratégique annexé au présent rapport propose une première ébauche d'architecture pour le futur programme 2021-2027 FEDER FSE+ pour la Corse. Ce document formule pour chacun des objectifs stratégiques prévus par la future politique de cohésion des priorités pour la Corse et associe des mesures aux

objectifs spécifiques retenus. Est présentée aussi la complémentarité entre les autres financements et instruments portés par la Commission européenne.

La note stratégique prend également en compte les conséquences de la crise sanitaire liée au Covid-19 et le plan de relance porté par la CdC.

Ce projet ne constitue pas le cadre final d'intervention et ses contenus sont à considérer avec précaution. En effet, il représente une base de discussion susceptible d'évoluer suite aux observations de la Commission européenne, au premier rendu à venir du CPER et PTIC et à d'éventuelles nouvelles contributions des acteurs du territoire.

En conséquence, je vous propose sur la base de la note stratégique annexée au présent rapport de donner mandat au Président du Conseil Exécutif afin de négocier avec la Commission européenne.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.